

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 22 janvier 2020, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance relative aux documents intitulés « Fiche bâtiment / déclaration de conformité » et « Fiche toit végétalisé » (3)

Cette ordonnance, adoptée en vertu des articles 34 et 35 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), remplace l'ordonnance numéro 2 décrétée le 17 octobre 2012 ainsi que les documents approuvés par celle-ci.

Ordonnance émise relativement aux tarifs du Service BIXI pour la saison 2020 (1)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 68 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), modifie les tarifs relatifs aux abonnements membres, aux accès occasionnels et aux accès OPUS prévus aux articles 60, 61, 63, 65 et 67.

Ordonnance adoptée dans le cadre de l'événement « Les plantes étranges de Mme Z » – réduction des tarifs des droits d'entrée au Jardin botanique (2)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), prévoit une réduction aux tarifs réguliers et résidents du Québec pour tout billet acheté au moyen de la billetterie en ligne du 1^{er} au 25 février 2020.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » aux fins de l'application du règlement (2)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine) (RCG 17-023), prévoit que ce règlement s'applique au secteur identifié en annexe à partir du 1^{er} février 2020 pour une période de 12 mois.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 29 janvier 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat